

Statistiques sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail

2006-2009



Ce document a été préparé par le Service de la statistique,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information
Danielle Lamarche

Chef du Service de la statistique
Denis Robitaille

Responsable du projet et réalisation
Julie Provencher

Collaboration
Anne Barbeau
Sylvie Blouin, chef d'équipe
Stéphane Aumont, Direction de l'indemnisation et de la réadaptation
Diane Mérineau, Direction des communications et des relations publiques, révision linguistique

Impression
Imprimerie de la CSST

Conception de la page couverture
Annie Perreault, Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à
la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C. P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

© Commission de la santé et de la sécurité
du travail du Québec
Dépôt légal – 1^e trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-550-61131-8 (relié)
ISBN: 978-2-550-61132-5 (PDF)

Table des matières

1. Liste des tableaux	4
2. Introduction	8
3. Population étudiée	9
4. Faits saillants	10
5. Tableaux statistiques	13
6. Annexe	47

1. Liste des tableaux

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	14
Tableau 2	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion	15
Tableau 3	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	16
Tableau 4	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	17
Tableau 5	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	18
Tableau 6	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	19
Tableau 7	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	20
Tableau 8	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	21

Tableau 9	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	22
Tableau 10	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	23
Tableau 11	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	24

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail

Tableau 12	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	26
Tableau 13	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	27
Tableau 14	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	28
Tableau 15	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	29
Tableau 16	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	30
Tableau 17	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	31

Tableau 18	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	32
Tableau 19	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	33
Tableau 20	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	34
Tableau 21	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	35

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail

Tableau 22	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	37
Tableau 23	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	38
Tableau 24	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	39
Tableau 25	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	40
Tableau 26	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion.....	41

Tableau 27	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	42
Tableau 28	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	43
Tableau 29	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	44
Tableau 30	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	45
Tableau 31	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	46

2. Introduction

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables au stress en milieu de travail sous les aspects administratif, médical et socio-économique, dans un souci de qualité et d'uniformité des informations transmises sur le sujet. Les données qu'elle contient sont tirées des banques informationnelles de la CSST.

Ce document est né d'un besoin grandissant de statistiques diverses sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail. En juin 2004 entrait en vigueur la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT) et d'autres dispositions législatives. Cette loi introduit des dispositions en matière de harcèlement psychologique. La CSST, à titre d'organisme concerné, doit rendre compte au ministre du Travail de l'évolution des conditions de travail (lésions professionnelles) spécifiques à toute forme de harcèlement psychologique au travail.

Auparavant, l'information transmise sur les lésions psychiques était basée sur des données qui ne permettaient pas de définir clairement ce type de lésions, pas plus d'en préciser la nature ou les causes ni de tracer un portrait complet de la situation. C'est pourquoi les données relatives à l'année 2005 et aux années subséquentes ne sont pas comparables à celles des années antérieures.

Le document comporte trois parties. La première présente la population étudiée, la deuxième, les faits saillants tirés des données statistiques et la troisième, des données statistiques réparties dans 31 tableaux. Enfin, une annexe technique précise certains détails concernant l'extraction des données.

3. Population étudiée

Les données sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail portent plus particulièrement sur les éléments suivants : le nombre de lésions, la durée d'indemnisation, l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée au travailleur, la nature de la lésion et la situation socio-économique des travailleurs. Les lésions retenues sont survenues entre 2006 et 2009 et sont observées au 31 décembre de l'année suivant leur survenue. Ainsi, toutes ces statistiques sont le reflet du dossier dans les banques informationnelles de la CSST à cette date.

Les tableaux statistiques se partagent en trois groupes : toutes les catégories de dossiers, les dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail découlant d'un événement traumatique (décès, accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.) et, finalement, les dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail résultant d'un stress qui se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.). Le jumelage du siège et de la nature de la lésion détermine les lésions attribuables au stress en milieu de travail. Pour une description exhaustive et détaillée des différents types de stress, le lecteur pourra consulter l'annexe.

4. Faits saillants

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

De 2006 à 2009, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail est en baisse, d'abord de 7,1 % en 2007, puis de 2,3 % en 2008 et de 15,7 % en 2009, ce qui se traduit par une baisse globale de 23,5 % (Tableau 1).

Des 1 040 lésions acceptées en 2009, 870 (83,7 %) sont attribuables au stress aigu, contre 162 (15,6 %) au stress chronique. Ces proportions sont plutôt stables de 2006 à 2009. Pour la période présentée, les lésions acceptées attribuables au stress aigu sont à la baisse de 23,8 %, passant de 1 142 en 2006 à 870 en 2009. Enfin, les lésions acceptées attribuables au stress chronique sont, quant à elles, en baisse de 19,4 %, passant de 201 en 2006 à 162 en 2009. (Tableau 2).

De 2006 à 2009, plus des deux tiers des lésions attribuables au stress en milieu de travail (73,6 %) correspondaient à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (39,4 %), *menace armée* (15,2 %), *menace verbale* (9,8 %) ou *Coups, coups de pied, volée de coups* (9,2 %) (Tableau 3).

En 2009, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (41,0 % des cas), une proportion à la hausse sur la période présentée. Les agents *client, tiers* et *supérieurs* suivent en importance avec respectivement 17,1 %, 16,1 % et 7,5 % (Tableau 4).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance, bien qu'il soit à la baisse sur la période étudiée. Sa proportion est passée de 64,4 % en 2006 à 59,5 % en 2009. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance et sa proportion est à la hausse, ayant passé de 15,7 % en 2006 à 19,0 % en 2009. Quant à l'*anxiété, stress, troubles névrotiques*, cette nature est troisième en importance avec 17,7 % des cas en 2009, une proportion également à la hausse passant de 14,7 % en 2006 à 17,7 % en 2009 (Tableau 5).

En 2009, la profession *conducteur d'autobus* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress en milieu de travail, avec 10,0 % des lésions acceptées. Suivent les professions *d'infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers et Autre personnel administratif et travailleurs assimilés*, avec respectivement 9,0 % et 6,4 % des cas (Tableau 6).

De 2006 à 2009, les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail touchent des femmes dans une proportion de 54,8 % et cette proportion est relativement stable sur la période étudiée. En 2009, l'âge entier moyen des femmes présentant ce type de lésion est de 38 ans, contre 41 ans chez les hommes (Tableaux 8 et 9).

Les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail représentent 1,42 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2009. Elles ont entraîné une absence de 14 jours ou moins dans 24,6 % des cas, et une absence de 1 à 2 ans dans 18,5 % des cas. Cela se traduit par une durée d'absence moyenne de 157,7 jours et par des débours en IRR moyens de 11 046 \$ (Tableaux 10 et 11).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail

Le nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail est passé de 1 142 en 2006 à 1 035 en 2007. Puis, en raison de deux autres baisses successives, il s'est établi à 870 en 2009, ce qui représente une diminution globale de 23,8 % (Tableau 12).

De 2006 à 2009, près de 90 % des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail correspondaient à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (46,8 %), *menace armée* (18,3 %), *menace verbale* (11,8 %) ou *coups, coups de pied, volée de coups* (11,0 %) (Tableau 13).

En 2009, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (48,5 % des cas), une proportion à la hausse sur la période présentée. Les agents *client* et *tiers* suivent avec respectivement 17,8 % et 17,5 %, des proportions à la baisse sur la période de 2006 à 2009 (Tableau 14).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance, bien qu'il soit légèrement à la baisse sur la période étudiée. Sa proportion est passée de 74,5 % en 2006 à 69,3 % en 2009. L'*anxiété, stress, troubles névrotiques* est la seconde nature en importance et le *trouble d'adaptation* est la troisième en importance. Ces natures ont des proportions à la hausse pour la période passant respectivement de 14,3 % en 2006 à 17,7 % en 2009 pour la deuxième et de 9,0 % en 2006 à 11,3 % en 2009 pour la troisième (Tableau 15).

La profession *conducteur d'autobus* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress aigu en milieu de travail avec 11,4 % des lésions acceptées de 2006 à 2009. En 2009, ce sont les professions *Infirmiers et personnel spécialisés en soins infirmiers, Autre personnel administratif et travailleurs assimilés* ainsi que *Agents de police, détectives de la police officielle* qui suivent en importance avec respectivement 9,8 %, 6,4 % et 6,1 % des cas (Tableau 16).

De 2006 à 2009, les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail touchaient des femmes dans 53,2 % des cas (Tableau 18).

Les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail, qui représentent 1,18 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2009, ont entraîné une absence moyenne de 136,1 jours et des débours en IRR moyens de 9 214 \$ (Tableaux 20 et 21).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail

En 2009, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail est relativement peu élevé. Il représente seulement 15,6 % de l'ensemble des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail et est en baisse de 19,4 % pour la période de 2006 à 2009, soit 201 lésions en 2006 et 162 en 2009. (Tableau 22).

De 2006 à 2009, les lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail correspondent principalement aux genres d'accident ou d'exposition suivants : *harcèlement psychologique* (35,2 %), *organisation du travail* (18,7 %) et *relations de travail conflictuelles* (17,3 %) (Tableau 23).

En 2009, l'agent causal le plus fréquent est *supérieur* (45,7 % des cas), une proportion à la hausse sur la période présentée. L'agent causal *collègues* suit avec 19,8 % (Tableau 24).

De 2006 à 2009, le *trouble d'adaptation* est la première nature en importance (55,3 % des cas). Les natures *état dépressif*, *anxiété*, *stress et troubles névrotiques*, puis *choc nerveux (stress post-traumatique)* complètent le tableau avec des taux respectifs de 19,9 %, 16,5 % et 8,3 % (Tableau 25).

Les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail se répartissent sur plusieurs professions, si bien qu'aucune ne se démarque de façon significative. Ainsi, les professions *autres enseignants et personnel assimilé*, *autre personnel administratif*, *directeurs et administrateurs*, *infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers et manœuvres manutentionnaires* regroupent respectivement 7,4 %, 7,3 %, 6,6 %, 6,2 % et 4,7 % des lésions acceptées de 2006 à 2009 (Tableau 26).

De 2006 à 2009, près des deux tiers (65,1 %) des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail touchaient des femmes, et cette proportion est stable pour la période (Tableau 28).

En 2009, les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail représentent une infime partie (0,22 %) de l'ensemble des lésions avec IRR. Cependant, elles entraînent un nombre de jours d'absence important, soit 271,6 jours en moyenne, et des débours en IRR moyens de 20 650 \$ (Tableaux 30 et 31).

Tableaux statistiques

Ensemble des dossiers

pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1
Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail
selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	1 359	41,3 %	1 263	41,8 %	1 234	41,5 %	1 040	38,8 %
Autre*	1 933	58,7 %	1 758	58,2 %	1 737	58,5 %	1 641	61,2 %
Total	3 292	100,0 %	3 021	100,0 %	2 971	100,0 %	2 681	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion

Type de stress	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Stress aigu	1 142	84,0 %	1 035	81,9 %	1 026	83,1 %	870	83,7 %
Stress chronique	201	14,8 %	209	16,5 %	197	16,0 %	162	15,6 %
Indéterminé	16	1,2 %	19	1,5 %	11	0,9 %	8	0,8 %
Total	1 359	100,0 %	1 263	100,0 %	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.
- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 3

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	2	0,1 %	5	0,4 %	3	0,2 %	1	0,1 %
Agression sexuelle, viol	20	1,5 %	7	0,6 %	15	1,2 %	13	1,3 %
Attaque par des animaux	2	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	5	0,5 %
Autre stress	41	3,0 %	46	3,6 %	43	3,5 %	36	3,5 %
Autres types de voies de fait	82	6,0 %	70	5,5 %	76	6,2 %	45	4,3 %
Autres voies de fait et acte violent	2	0,1 %	3	0,2 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Bousculade, pincement, coup ongles, torsion	19	1,4 %	32	2,5 %	28	2,3 %	26	2,5 %
Coups de couteau	4	0,3 %	2	0,2 %	3	0,2 %	1	0,1 %
Coups de feu	10	0,7 %	2	0,2 %	8	0,6 %	12	1,2 %
Coups, coups de pied, volée de coups	120	8,8 %	114	9,0 %	110	8,9 %	105	10,1 %
Exposition à un événement traumatisant	518	38,1 %	488	38,6 %	495	40,1 %	427	41,1 %
Feu ou explosion	1	0,1 %	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	70	5,2 %	69	5,5 %	70	5,7 %	65	6,3 %
Harcèlement sexuel	19	1,4 %	13	1,0 %	16	1,3 %	8	0,8 %
Menace armée	237	17,4 %	201	15,9 %	174	14,1 %	133	12,8 %
Menace verbale	135	9,9 %	125	9,9 %	115	9,3 %	107	10,3 %
Morsure	1	0,1 %	1	0,1 %	4	0,3 %	0	0,0 %
Organisation du travail	34	2,5 %	44	3,5 %	39	3,2 %	27	2,6 %
Relations de travail conflictuelles	40	2,9 %	36	2,9 %	31	2,5 %	26	2,5 %
Autres genres	2	0,1 %	4	0,3 %	2	0,2 %	2	0,2 %
Total	1 359	100,0 %	1 263	100,0 %	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %

Tableau 4

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	2	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	5	0,5 %
Armes à feu	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Client	217	16,0 %	199	15,8 %	193	15,6 %	178	17,1 %
Collègues, ex-collègues	106	7,8 %	93	7,4 %	92	7,5 %	53	5,1 %
Réaction au traumatisme *	516	38,0 %	485	38,4 %	493	40,0 %	426	41,0 %
Étudiant	40	2,9 %	42	3,3 %	42	3,4 %	28	2,7 %
Groupe de collègues	13	1,0 %	12	1,0 %	5	0,4 %	8	0,8 %
Patient, résident d'établissement de santé	68	5,0 %	58	4,6 %	66	5,3 %	74	7,1 %
Pers. autre que le trav. blessé, malade, np	1	0,1 %	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	1	0,1 %	2	0,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Prisonnier	23	1,7 %	20	1,6 %	16	1,3 %	15	1,4 %
Subalterne	5	0,4 %	7	0,6 %	6	0,5 %	3	0,3 %
Supérieur	84	6,2 %	98	7,8 %	106	8,6 %	78	7,5 %
Tiers	277	20,4 %	236	18,7 %	206	16,7 %	167	16,1 %
Véhicules	2	0,1 %	5	0,4 %	3	0,2 %	1	0,1 %
Autres agents	4	0,3 %	5	0,4 %	4	0,3 %	3	0,3 %
Total	1 359	100,0 %	1 263	100,0 %	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 5**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	200	14,7 %	188	14,9 %	203	16,5 %	184	17,7 %
Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	875	64,4 %	803	63,6 %	760	61,6 %	619	59,5 %
État dépressif	71	5,2 %	54	4,3 %	51	4,1 %	37	3,6 %
Trouble d'adaptation	213	15,7 %	216	17,1 %	220	17,8 %	198	19,0 %
Total	1 359	100,0 %	1 263	100,0 %	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %

Tableau 6

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	25	1,8 %	42	3,3 %	43	3,5 %	61	5,9 %
Autre pers. médical, tech. santé	14	1,0 %	13	1,0 %	19	1,5 %	10	1,0 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	63	4,6 %	58	4,6 %	55	4,5 %	67	6,4 %
Autres enseignants et pers. assimilé	70	5,2 %	62	4,9 %	55	4,5 %	38	3,7 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	6	0,4 %	11	0,9 %	11	0,9 %	7	0,7 %
Autres personnel d'exploitation des transports	23	1,7 %	14	1,1 %	13	1,1 %	10	1,0 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	33	2,4 %	7	0,6 %	18	1,5 %	6	0,6 %
Caissiers	141	10,4 %	104	8,2 %	76	6,2 %	52	5,0 %
Camionneurs	33	2,4 %	34	2,7 %	41	3,3 %	23	2,2 %
Conducteurs d'autobus	128	9,4 %	144	11,4 %	114	9,2 %	104	10,0 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	29	2,1 %	36	2,9 %	31	2,5 %	18	1,7 %
Éducateurs de personnes inadaptées	36	2,6 %	28	2,2 %	35	2,8 %	34	3,3 %
Gardiens et agents de sécurité	57	4,2 %	41	3,2 %	71	5,8 %	30	2,9 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	99	7,3 %	102	8,1 %	108	8,8 %	94	9,0 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	42	3,1 %	32	2,5 %	45	3,6 %	22	2,1 %
Personnel exploitation métro et tramway	22	1,6 %	17	1,3 %	17	1,4 %	8	0,8 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	32	2,4 %	38	3,0 %	29	2,4 %	26	2,5 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	19	1,4 %	15	1,2 %	20	1,6 %	16	1,5 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	25	1,8 %	25	2,0 %	41	3,3 %	34	3,3 %
Travailleurs du bâtiment	15	1,1 %	23	1,8 %	14	1,1 %	16	1,5 %
Travailleurs industries de transformation	19	1,4 %	10	0,8 %	13	1,1 %	9	0,9 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	79	5,8 %	67	5,3 %	58	4,7 %	45	4,3 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	5	0,4 %	6	0,5 %	6	0,5 %	2	0,2 %
Autres professions	344	25,3 %	334	26,4 %	301	24,4 %	308	29,6 %
Total	1 359	100,0 %	1 263	100,0 %	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %

Tableau 7

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	23	1,7 %	32	2,5 %	21	1,7 %	23	2,2 %
Bas-Saint-Laurent	31	2,3 %	26	2,1 %	27	2,2 %	25	2,4 %
Capitale-Nationale	134	9,9 %	114	9,0 %	102	8,3 %	103	9,9 %
Chaudière-Appalaches	45	3,3 %	34	2,7 %	30	2,4 %	40	3,8 %
Côte-Nord	31	2,3 %	20	1,6 %	25	2,0 %	21	2,0 %
Estrie	69	5,1 %	38	3,0 %	29	2,4 %	25	2,4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	0,9 %	16	1,3 %	15	1,2 %	12	1,2 %
Île-de-Montréal	322	23,7 %	284	22,5 %	312	25,3 %	238	22,9 %
Lanaudière	121	8,9 %	148	11,7 %	121	9,8 %	110	10,6 %
Laurentides	113	8,3 %	123	9,7 %	137	11,1 %	100	9,6 %
Laval	80	5,9 %	66	5,2 %	72	5,8 %	58	5,6 %
Longueuil	130	9,6 %	95	7,5 %	91	7,4 %	80	7,7 %
Mauricie et Centre-du-Québec	52	3,8 %	65	5,1 %	68	5,5 %	45	4,3 %
Outaouais	39	2,9 %	39	3,1 %	39	3,2 %	25	2,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	2,1 %	26	2,1 %	20	1,6 %	36	3,5 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	39	2,9 %	40	3,2 %	33	2,7 %	32	3,1 %
Valleyfield	39	2,9 %	41	3,2 %	41	3,3 %	28	2,7 %
Yamaska	50	3,7 %	56	4,4 %	51	4,1 %	39	3,8 %
Opérations centralisées	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	1 359	100,0 %	1 263	100,0 %	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %

Tableau 8

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion

Sexe	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	769	56,6 %	701	55,5 %	656	53,2 %	557	53,6 %
Homme	590	43,4 %	562	44,5 %	578	46,8 %	483	46,4 %
Total	1 359	100,0 %	1 263	100,0 %	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %

Tableau 9

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion

Âge au moment de la lésion	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	58	4,3 %	50	4,0 %	38	3,1 %	38	3,7 %
20 à 24 ans	117	8,6 %	95	7,5 %	98	7,9 %	82	7,9 %
25 à 29 ans	155	11,4 %	136	10,8 %	136	11,0 %	135	13,0 %
30 à 34 ans	167	12,3 %	151	12,0 %	163	13,2 %	147	14,1 %
35 à 39 ans	139	10,2 %	166	13,1 %	146	11,8 %	129	12,4 %
40 à 44 ans	203	14,9 %	182	14,4 %	190	15,4 %	131	12,6 %
45 à 49 ans	214	15,7 %	193	15,3 %	171	13,9 %	150	14,4 %
50 à 54 ans	177	13,0 %	176	13,9 %	161	13,0 %	122	11,7 %
55 à 59 ans	108	7,9 %	73	5,8 %	106	8,6 %	75	7,2 %
60 ans ou plus	21	1,5 %	41	3,2 %	25	2,0 %	31	3,0 %
Total	1 359	100,0 %	1 263	100,0 %	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %

Sexe	2006		2007		2008		2009	
	Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen	
Femme	38		39		39		38	
Homme	41		41		40		41	

Tableau 10

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	301	23,3 %	273	22,7 %	270	22,8 %	247	24,6 %
15 à 30 jours	153	11,8 %	168	14,0 %	148	12,5 %	116	11,5 %
31 à 90 jours	284	21,9 %	249	20,7 %	241	20,4 %	227	22,6 %
91 à 120 jours	70	5,4 %	68	5,7 %	66	5,6 %	57	5,7 %
121 à 180 jours	99	7,7 %	92	7,7 %	97	8,2 %	68	6,8 %
181 à 365 jours	160	12,4 %	145	12,1 %	142	12,0 %	104	10,3 %
1 à 2 ans	227	17,5 %	207	17,2 %	219	18,5 %	186	18,5 %
Total	1 294	100,0 %	1 202	100,0 %	1 183	100,0 %	1 005	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2006		2007		2008		2009	
		157,5		154,8		161,1		157,7

Ensemble des lésions	2006		2007		2008		2009	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	93 040	1,39 %	86 249	1,39 %	82 850	1,43 %	70 968	1,42 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 11

Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail

selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2006	1 294	12 844 940 \$	9 927 \$
2007	1 202	12 813 684 \$	10 660 \$
2008	1 183	13 963 785 \$	11 804 \$
2009	1 005	11 101 697 \$	11 046 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2006	1 275	2 058 726 \$	1 615 \$
2007	1 162	2 039 654 \$	1 755 \$
2008	1 176	2 303 442 \$	1 959 \$
2009	980	1 977 925 \$	2 018 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS AIGU en milieu de travail**

Tableau 12

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	1 142	78,1 %	1 035	77,0 %	1 026	76,9 %	870	74,8 %
Autre*	320	21,9 %	310	23,0 %	309	23,1 %	293	25,2 %
Total	1 462	100,0 %	1 345	100,0 %	1 335	100,0 %	1 163	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.

Tableau 13

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	1	0,1 %
Agression sexuelle, viol	20	1,8 %	7	0,7 %	15	1,5 %	13	1,5 %
Attaque par des animaux	2	0,2 %	1	0,1 %	1	0,1 %	5	0,6 %
Autre stress	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Autres types de voies de fait	81	7,1 %	69	6,7 %	74	7,2 %	45	5,2 %
Autres voies de fait et acte violent	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	19	1,7 %	32	3,1 %	28	2,7 %	26	3,0 %
Coups de couteau	4	0,4 %	2	0,2 %	3	0,3 %	1	0,1 %
Coups de feu	10	0,9 %	2	0,2 %	8	0,8 %	12	1,4 %
Coups, coups de pied, volée de coups	119	10,4 %	113	10,9 %	110	10,7 %	105	12,1 %
Exposition à un événement traumatisant	512	44,8 %	480	46,4 %	491	47,9 %	422	48,5 %
Harcèlement psychologique	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Menace armée	237	20,8 %	201	19,4 %	173	16,9 %	133	15,3 %
Menace verbale	134	11,7 %	125	12,1 %	115	11,2 %	106	12,2 %
Morsure	1	0,1 %	1	0,1 %	4	0,4 %	0	0,0 %
Autres genres	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	1 142	100,0 %	1 035	100,0 %	1 026	100,0 %	870	100,0 %

Tableau 14

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	2	0,2 %	1	0,1 %	1	0,1 %	5	0,6 %
Armes à feu	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Client	205	18,0 %	186	18,0 %	182	17,7 %	155	17,8 %
Collègues, ex-collègues	39	3,4 %	37	3,6 %	39	3,8 %	21	2,4 %
Réaction au traumatisme *	510	44,7 %	479	46,3 %	489	47,7 %	422	48,5 %
Étudiant	28	2,5 %	36	3,5 %	33	3,2 %	24	2,8 %
Groupe de collègues	3	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Patient, résident d'établissement de santé	63	5,5 %	53	5,1 %	60	5,8 %	70	8,0 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Prisonnier	18	1,6 %	18	1,7 %	14	1,4 %	13	1,5 %
Subalterne	3	0,3 %	4	0,4 %	2	0,2 %	1	0,1 %
Supérieur	12	1,1 %	12	1,2 %	17	1,7 %	4	0,5 %
Tiers	256	22,4 %	207	20,0 %	185	18,0 %	152	17,5 %
Véhicules	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	1	0,1 %
Autres agents	2	0,2 %	1	0,1 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Total	1 142	100,0 %	1 035	100,0 %	1 026	100,0 %	870	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 15**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	163	14,3 %	148	14,3 %	162	15,8 %	154	17,7 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	851	74,5 %	771	74,5 %	742	72,3 %	603	69,3 %
État dépressif	25	2,2 %	11	1,1 %	9	0,9 %	15	1,7 %
Trouble d'adaptation	103	9,0 %	105	10,1 %	113	11,0 %	98	11,3 %
Total	1 142	100,0 %	1 035	100,0 %	1 026	100,0 %	870	100,0 %

Tableau 16

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	19	1,7 %	35	3,4 %	40	3,9 %	53	6,1 %
Autre pers. médical, tech. santé	9	0,8 %	11	1,1 %	15	1,5 %	5	0,6 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	46	4,0 %	38	3,7 %	43	4,2 %	56	6,4 %
Autres enseignants et pers. assimilé	50	4,4 %	45	4,3 %	42	4,1 %	29	3,3 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	5	0,4 %	11	1,1 %	10	1,0 %	7	0,8 %
Autres personnel d'exploitation des transports	22	1,9 %	12	1,2 %	12	1,2 %	10	1,1 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	32	2,8 %	6	0,6 %	18	1,8 %	5	0,6 %
Caissiers	138	12,1 %	103	10,0 %	72	7,0 %	51	5,9 %
Camionneurs	32	2,8 %	31	3,0 %	39	3,8 %	21	2,4 %
Conducteurs d'autobus	122	10,7 %	131	12,7 %	109	10,6 %	101	11,6 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	18	1,6 %	17	1,6 %	18	1,8 %	8	0,9 %
Éducateurs de personnes inadaptées	32	2,8 %	26	2,5 %	30	2,9 %	30	3,4 %
Gardiens et agents de sécurité	51	4,5 %	37	3,6 %	66	6,4 %	27	3,1 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	88	7,7 %	83	8,0 %	93	9,1 %	85	9,8 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	29	2,5 %	22	2,1 %	34	3,3 %	17	2,0 %
Personnel exploitation métro et tramway	22	1,9 %	16	1,5 %	14	1,4 %	8	0,9 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	25	2,2 %	29	2,8 %	23	2,2 %	20	2,3 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	16	1,4 %	14	1,4 %	11	1,1 %	11	1,3 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	20	1,8 %	21	2,0 %	36	3,5 %	29	3,3 %
Travailleurs du bâtiment	12	1,1 %	17	1,6 %	13	1,3 %	12	1,4 %
Travailleurs industries de transformation	17	1,5 %	8	0,8 %	10	1,0 %	8	0,9 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	74	6,5 %	62	6,0 %	51	5,0 %	40	4,6 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	2	0,2 %	4	0,4 %	5	0,5 %	2	0,2 %
Autres professions	261	22,9 %	256	24,7 %	222	21,6 %	235	27,0 %
Total	1 142	100,0 %	1 035	100,0 %	1 026	100,0 %	870	100,0 %

Tableau 17

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	18	1,6 %	25	2,4 %	18	1,8 %	22	2,5 %
Bas-Saint-Laurent	22	1,9 %	21	2,0 %	23	2,2 %	19	2,2 %
Capitale-Nationale	114	10,0 %	97	9,4 %	89	8,7 %	88	10,1 %
Chaudière-Appalaches	39	3,4 %	24	2,3 %	27	2,6 %	35	4,0 %
Côte-Nord	21	1,8 %	12	1,2 %	23	2,2 %	17	2,0 %
Estrie	58	5,1 %	32	3,1 %	18	1,8 %	19	2,2 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8	0,7 %	9	0,9 %	12	1,2 %	5	0,6 %
Île-de-Montréal	283	24,8 %	237	22,9 %	276	26,9 %	214	24,6 %
Lanaudière	98	8,6 %	125	12,1 %	97	9,5 %	92	10,6 %
Laurentides	94	8,2 %	101	9,8 %	113	11,0 %	82	9,4 %
Laval	68	6,0 %	54	5,2 %	55	5,4 %	45	5,2 %
Longueuil	119	10,4 %	85	8,2 %	78	7,6 %	69	7,9 %
Mauricie et Centre-du-Québec	45	3,9 %	57	5,5 %	51	5,0 %	34	3,9 %
Outaouais	27	2,4 %	22	2,1 %	22	2,1 %	16	1,8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	21	1,8 %	21	2,0 %	15	1,5 %	27	3,1 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	37	3,2 %	36	3,5 %	28	2,7 %	27	3,1 %
Valleyfield	26	2,3 %	28	2,7 %	33	3,2 %	23	2,6 %
Yamaska	43	3,8 %	49	4,7 %	48	4,7 %	36	4,1 %
Opérations centralisées	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	1 142	100,0 %	1 035	100,0 %	1 026	100,0 %	870	100,0 %

Tableau 18

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion

Sexe	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	635	55,6 %	560	54,1 %	521	50,8 %	450	51,7 %
Homme	507	44,4 %	475	45,9 %	505	49,2 %	420	48,3 %
Total	1 142	100,0 %	1 035	100,0 %	1 026	100,0 %	870	100,0 %

Tableau 19**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	55	4,8 %	50	4,8 %	36	3,5 %	38	4,4 %
20 à 24 ans	104	9,1 %	88	8,5 %	86	8,4 %	76	8,7 %
25 à 29 ans	137	12,0 %	108	10,4 %	114	11,1 %	120	13,8 %
30 à 34 ans	137	12,0 %	120	11,6 %	142	13,8 %	114	13,1 %
35 à 39 ans	105	9,2 %	137	13,2 %	113	11,0 %	108	12,4 %
40 à 44 ans	168	14,7 %	136	13,1 %	151	14,7 %	106	12,2 %
45 à 49 ans	184	16,1 %	150	14,5 %	138	13,5 %	117	13,4 %
50 à 54 ans	146	12,8 %	146	14,1 %	133	13,0 %	101	11,6 %
55 à 59 ans	87	7,6 %	64	6,2 %	92	9,0 %	62	7,1 %
60 ans ou plus	19	1,7 %	36	3,5 %	21	2,0 %	28	3,2 %
Total	1 142	100,0 %	1 035	100,0 %	1 026	100,0 %	870	100,0 %

Tableau 20

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	280	25,9 %	240	24,4 %	247	25,2 %	232	27,7 %
15 à 30 jours	142	13,1 %	155	15,8 %	138	14,1 %	110	13,1 %
31 à 90 jours	246	22,8 %	210	21,3 %	205	20,9 %	194	23,2 %
91 à 120 jours	56	5,2 %	52	5,3 %	54	5,5 %	44	5,3 %
121 à 180 jours	75	6,9 %	74	7,5 %	81	8,3 %	55	6,6 %
181 à 365 jours	115	10,6 %	104	10,6 %	100	10,2 %	79	9,4 %
1 à 2 ans	167	15,4 %	149	15,1 %	155	15,8 %	124	14,8 %
Total	1 081	100,0 %	984	100,0 %	980	100,0 %	838	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2006		2007		2008		2009	
	140,7		139,4		142,3		136,1	

Ensemble des lésions	2006		2007		2008		2009	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	93 040	1,16 %	86 249	1,14 %	82 850	1,18 %	70 968	1,18 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 21

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2006	1 081	9 303 732 \$	8 607 \$
2007	984	9 260 861 \$	9 411 \$
2008	980	9 970 625 \$	10 174 \$
2009	838	7 721 301 \$	9 214 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2006	1 076	1 695 705 \$	1 576 \$
2007	957	1 693 303 \$	1 769 \$
2008	977	1 867 861 \$	1 912 \$
2009	826	1 643 994 \$	1 990 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail**

Tableau 22

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	201	11,1 %	209	12,7 %	197	12,2 %	162	10,8 %
Autre*	1 603	88,9 %	1 438	87,3 %	1 412	87,8 %	1 338	89,2 %
Total	1 804	100,0 %	1 647	100,0 %	1 609	100,0 %	1 500	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 23

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au **STRESS CHRONIQUE** en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	0	0,0 %	1	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autre stress	40	19,9 %	45	21,5 %	40	20,3 %	35	21,6 %
Autres voies de fait et acte violent	0	0,0 %	1	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Exposition à un événement traumatisant	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,5 %	1	0,6 %
Harcèlement psychologique	68	33,8 %	69	33,0 %	69	35,0 %	65	40,1 %
Harcèlement sexuel	19	9,5 %	13	6,2 %	16	8,1 %	8	4,9 %
Organisation du travail	34	16,9 %	44	21,1 %	39	19,8 %	27	16,7 %
Relations de travail conflictuelles	40	19,9 %	36	17,2 %	31	15,7 %	26	16,0 %
Autres genres	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,5 %	0	0,0 %
Total	201	100,0 %	209	100,0 %	197	100,0 %	162	100,0 %

Tableau 24

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Client	11	5,5 %	12	5,7 %	11	5,6 %	22	13,6 %
Collègues, ex-collègues	67	33,3 %	56	26,8 %	52	26,4 %	32	19,8 %
Réaction au traumatisme *	0	0,0 %	0	0,0 %	2	1,0 %	1	0,6 %
Étudiant	11	5,5 %	6	2,9 %	9	4,6 %	4	2,5 %
Groupe de collègues	10	5,0 %	12	5,7 %	5	2,5 %	7	4,3 %
Patient, résident d'établissement de santé	3	1,5 %	4	1,9 %	6	3,0 %	4	2,5 %
Prisonnier	4	2,0 %	2	1,0 %	2	1,0 %	2	1,2 %
Subalterne	2	1,0 %	3	1,4 %	4	2,0 %	2	1,2 %
Supérieur	72	35,8 %	86	41,1 %	89	45,2 %	74	45,7 %
Tiers	21	10,4 %	27	12,9 %	17	8,6 %	14	8,6 %
Véhicules	0	0,0 %	1	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	201	100,0 %	209	100,0 %	197	100,0 %	162	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 25**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	30	14,9 %	34	16,3 %	35	17,8 %	28	17,3 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	17	8,5 %	21	10,0 %	13	6,6 %	13	8,0 %
État dépressif	46	22,9 %	43	20,6 %	42	21,3 %	22	13,6 %
Trouble d'adaptation	108	53,7 %	111	53,1 %	107	54,3 %	99	61,1 %
Total	201	100,0 %	209	100,0 %	197	100,0 %	162	100,0 %

Tableau 26

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	5	2,5 %	5	2,4 %	2	1,0 %	6	3,7 %
Autre pers. médical, tech. santé	5	2,5 %	2	1,0 %	4	2,0 %	5	3,1 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	17	8,5 %	18	8,6 %	11	5,6 %	10	6,2 %
Autres enseignants et pers. assimilé	19	9,5 %	16	7,7 %	13	6,6 %	9	5,6 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,5 %	0	0,0 %
Autres personnel d'exploitation des transports	1	0,5 %	1	0,5 %	1	0,5 %	0	0,0 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	0	0,0 %	1	0,5 %	0	0,0 %	1	0,6 %
Caissiers	3	1,5 %	1	0,5 %	3	1,5 %	1	0,6 %
Camionneurs	1	0,5 %	3	1,4 %	2	1,0 %	2	1,2 %
Conducteurs d'autobus	4	2,0 %	8	3,8 %	3	1,5 %	2	1,2 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	11	5,5 %	19	9,1 %	12	6,1 %	9	5,6 %
Éducateurs de personnes inadaptées	3	1,5 %	2	1,0 %	5	2,5 %	4	2,5 %
Gardiens et agents de sécurité	4	2,0 %	4	1,9 %	5	2,5 %	3	1,9 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	10	5,0 %	17	8,1 %	13	6,6 %	8	4,9 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	11	5,5 %	10	4,8 %	10	5,1 %	5	3,1 %
Personnel exploitation métro et tramway	0	0,0 %	1	0,5 %	3	1,5 %	0	0,0 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	7	3,5 %	9	4,3 %	6	3,0 %	6	3,7 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	2	1,0 %	1	0,5 %	9	4,6 %	5	3,1 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	5	2,5 %	4	1,9 %	5	2,5 %	5	3,1 %
Travailleurs du bâtiment	3	1,5 %	5	2,4 %	1	0,5 %	4	2,5 %
Travailleurs industries de transformation	2	1,0 %	1	0,5 %	3	1,5 %	1	0,6 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	5	2,5 %	5	2,4 %	7	3,6 %	5	3,1 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	3	1,5 %	2	1,0 %	1	0,5 %	0	0,0 %
Autres professions	80	39,8 %	74	35,4 %	77	39,1 %	71	43,8 %
Total	201	100,0 %	209	100,0 %	197	100,0 %	162	100,0 %

Tableau 27

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	5	2,5 %	7	3,3 %	3	1,5 %	1	0,6 %
Bas-Saint-Laurent	9	4,5 %	5	2,4 %	4	2,0 %	6	3,7 %
Capitale-Nationale	20	10,0 %	17	8,1 %	13	6,6 %	15	9,3 %
Chaudière-Appalaches	6	3,0 %	9	4,3 %	3	1,5 %	5	3,1 %
Côte-Nord	8	4,0 %	8	3,8 %	2	1,0 %	4	2,5 %
Estrie	10	5,0 %	6	2,9 %	11	5,6 %	6	3,7 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	2,0 %	7	3,3 %	3	1,5 %	5	3,1 %
Île-de-Montréal	34	16,9 %	46	22,0 %	36	18,3 %	23	14,2 %
Lanaudière	18	9,0 %	18	8,6 %	18	9,1 %	16	9,9 %
Laurentides	19	9,5 %	22	10,5 %	24	12,2 %	18	11,1 %
Laval	12	6,0 %	7	3,3 %	14	7,1 %	12	7,4 %
Longueuil	11	5,5 %	10	4,8 %	13	6,6 %	11	6,8 %
Mauricie et Centre-du-Québec	7	3,5 %	8	3,8 %	16	8,1 %	11	6,8 %
Outaouais	12	6,0 %	16	7,7 %	17	8,6 %	9	5,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	3,5 %	5	2,4 %	5	2,5 %	9	5,6 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	1	0,5 %	3	1,4 %	5	2,5 %	4	2,5 %
Valleyfield	11	5,5 %	8	3,8 %	7	3,6 %	4	2,5 %
Yamaska	7	3,5 %	7	3,3 %	3	1,5 %	3	1,9 %
Total	201	100,0 %	209	100,0 %	197	100,0 %	162	100,0 %

Tableau 28

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au **STRESS CHRONIQUE** en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion

Sexe	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	130	64,7 %	135	64,6 %	130	66,0 %	106	65,4 %
Homme	71	35,3 %	74	35,4 %	67	34,0 %	56	34,6 %
Total	201	100,0 %	209	100,0 %	197	100,0 %	162	100,0 %

Tableau 29**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	3	1,5 %	0	0,0 %	1	0,5 %	0	0,0 %
20 à 24 ans	12	6,0 %	7	3,3 %	12	6,1 %	4	2,5 %
25 à 29 ans	15	7,5 %	26	12,4 %	21	10,7 %	15	9,3 %
30 à 34 ans	27	13,4 %	27	12,9 %	21	10,7 %	31	19,1 %
35 à 39 ans	31	15,4 %	26	12,4 %	31	15,7 %	21	13,0 %
40 à 44 ans	34	16,9 %	44	21,1 %	37	18,8 %	24	14,8 %
45 à 49 ans	29	14,4 %	38	18,2 %	32	16,2 %	33	20,4 %
50 à 54 ans	29	14,4 %	29	13,9 %	26	13,2 %	18	11,1 %
55 à 59 ans	20	10,0 %	7	3,3 %	12	6,1 %	13	8,0 %
60 ans ou plus	1	0,5 %	5	2,4 %	4	2,0 %	3	1,9 %
Total	201	100,0 %	209	100,0 %	197	100,0 %	162	100,0 %

Tableau 30

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2006		2007		2008		2009	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	9	4,5 %	21	10,4 %	14	7,3 %	10	6,3 %
15 à 30 jours	10	5,1 %	11	5,5 %	10	5,2 %	6	3,8 %
31 à 90 jours	38	19,2 %	37	18,4 %	36	18,7 %	33	20,8 %
91 à 120 jours	13	6,6 %	16	8,0 %	12	6,2 %	12	7,5 %
121 à 180 jours	24	12,1 %	18	9,0 %	16	8,3 %	13	8,2 %
181 à 365 jours	45	22,7 %	41	20,4 %	42	21,8 %	25	15,7 %
1 à 2 ans	59	29,8 %	57	28,4 %	63	32,6 %	60	37,7 %
Total	198	100,0 %	201	100,0 %	193	100,0 %	159	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2006	2007	2008	2009
		257,6	239,6	262,5

Ensemble des lésions	2006		2007		2008		2009	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	93 040	0,21 %	86 249	0,23 %	82 850	0,23 %	70 968	0,22 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 31

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2006	198	3 486 591 \$	17 609 \$
2007	201	3 506 374 \$	17 445 \$
2008	193	3 965 606 \$	20 547 \$
2009	159	3 283 360 \$	20 650 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2006	184	357 353 \$	1 942 \$
2007	190	336 148 \$	1 769 \$
2008	189	420 636 \$	2 226 \$
2009	146	324 286 \$	2 221 \$

6. Annexe

Sélection des données selon la nature de la lésion, le siège de la lésion et le code de lésion psychique correspondant au regroupement selon le type de stress

A) Stress aigu

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)

52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)

80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'A'

B) Stress chronique

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'C'

C) Stress indéterminé

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés
52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)
52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)
52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique différent de 'A' et 'C'

NAVIGUEZ AVEC ASSURANCE !
www.csst.qc.ca